

SIEGE:

Quartier Les Oliviers Pôle de Services
30 avenue de Zelzate 07200 AUBENAS
04.75.93.31.70

ANTENNE: Bâtiment H Le Zodiaque 6 Allée Copernic 07100
Annonay

cidff07@cidff07.fr et www.cidff07.fr

Association Loi 1901

Membre du Réseau National du CNIDFF Association agréée
par l'Etat

Organisme de formation

23 lieux de permanences

OBJECTIF DE L'ASSOCIATION

Favoriser la promotion de **l'égalité entre les femmes et les hommes** par l'information des femmes et les familles sur leurs droits, dans une **approche globale** telle que définie par décret.

La défense de ce principe d'égalité de droit constitue un ancrage commun à nos actions, et nécessite des **moyens d'intervention autour des tous les champs de la vie des personnes:**

Service emploi formation

Information
emploi,
formation,
création
d'activité/ VAE,
etc.

+ portage MIFE

Service vie relationnelle et familiale

2 « Espaces
Rencontre » +
ERP + MAP

le Ricochet et la
Courte Echelle

Service juridique et lutte contre les violences faites aux femmes

1/ Service
d'information
juridique pour
toutes et tous

2/ Lutte contre
les violences
faites aux
femmes

ci=FF

Centre d'information
sur les droits des femmes
et des familles

Ardèche

Violences conjugales et impacts sur les enfants

Qualiopi 
processus certifié



Regarder en mode incrustation

0:44 / 4:00

Bruno Podalydes Violences Conjugales



<https://www.youtube.com/watch?v=acDkvzOdeFw>



LE CIDFF DE L'ARDECHE

NOS MISSIONS:

- Sortir d'une analyse neutre des faits sociaux
- Analyser toute problématique sociale par le genre pour développer des actions susceptibles de réduire les inégalités entre les femmes et les hommes
- Faire remonter aux pouvoirs publics les éléments d'analyse issus de l'activité d'information des femmes et des familles
- Intervenir de manière transversale et globale sur l'ensemble des problématiques rencontrés par les femmes

NOS ACTIONS

- informations juridiques/luttes contre les violences conjugales
- insertion professionnelle des femmes
- parentalité
- interventions égalité femmes hommes

SIEGE:

Quartier Les Oliviers Pôle de Services

30 avenue de Zelzate 07200 AUBENAS

04.75.93.31.70

ANTENNE: Bâtiment H Le Zodiaque 6 Allée Copernic

07100 Annonay

Association Loi 1901

Membre du Réseau National du CNIDFF, Association agréée par l'Etat, Organisme de formation



LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Le CIDFF est « REFERENT DEPARTEMENTAL VIOLENCES CONJUGALES »
→ 3 axes d'intervention

PREVENTION

FORMATION

**AIDE AUX FEMMES
VICTIMES***

- * Les permanences d'Aide aux Femmes Victimes
- * L'accueil de jour départemental femmes victimes de violences conjugales
- * L'accompagnement au Parcours de Sortie de Prostitution
- * L'accompagnement des bénéficiaires du dispositif TGD (Téléphone Grave Danger)
- * Les ISCG (Intervenant Social et Commissariat et Gendarmerie)
- * Le RAC07
- * La domiciliation postale de Femmes Victimes

UN SITE WEB POUR LES PROFESSIONNEL.LE.S

<https://www.violencesconjugales-enfants.fr/>



ciDFF
Centre d'information
sur les droits des femmes
et des familles
Ardèche

L'impact des
**VIOLENCES
CONJUGALES**
sur les enfants

Un outil web
à destination des
PROFESSIONNEL.LE.S

www.violencesconjugales-enfants.fr

Ils ont cru en notre projet et nous soutiennent

Secrétariat d'Etat chargé de l'égalité
entre les femmes et les hommes

Présence 67

ardèche
LE DÉPARTEMENT

COORDONNÉES CIDFF DE L'ARDÈCHE
Pôle de services Les Oliviers - 30 avenue de Zelzate 07200 AUBENAS ☎ 04 75 93 31 70 ✉ cidff07@cidff07.fr





Source :
Ministère de
l'Intérieur

- **102 femmes** ont été tuées par leur (ex)-partenaire, soit une femme tous les 3,5 jours. Sur les 102 femmes tuées par leur (ex)-partenaire, 36 (soit 35 %) avaient subi au moins une forme de violences antérieures.
- **23 hommes** ont été tués par leur (ex)-partenaire. Plus de la moitié des femmes autrices (50 %) avaient déjà été victimes de violences de la part de leur partenaire.
- **14 enfants mineurs** sont morts, victimes d'infanticides ou dans un contexte de violences conjugales.



Source :
INSEE-ONDRP-
SSMSI
CVS 2012-2019

- **213 000 femmes majeures** déclarent avoir été victimes de **violences physiques et/ou sexuelles par leur conjoint ou ex-conjoint** sur une année
7 sur 10 déclarent avoir subi des faits répétés
8 sur 10 déclarent avoir été également soumises à des atteintes psychologiques et/ou des agressions verbales
- **Moins d'1 victime sur 5** déclare avoir déposé plainte
- **Plus de la moitié des victimes** n'a fait aucune démarche auprès d'un.e professionnel.le ou d'une association

- 145 000 enfants vivent dans des ménages où des femmes adultes sont victimes de violences au sein du couple. 42% de ces enfants ont moins de 6 ans.
- 80% des enfants sont présents au moment des actes de violences au sein du couple.

Les enfants sont particulièrement présents lors des situations de « violences graves » (48,8%) et « très graves » (43,2%)³⁶. Lorsque des violences ont lieu entre partenaires séparés, les violences sont, dans plus de 56% des cas, vues ou entendues par les enfant

- 40% des enfants exposés à des violences au sein du couple sont eux-mêmes victimes de violences physiques.
- Dans le cadre des appels au 119, 80% des enfants victimes de mauvais traitements sont également témoins de violences conjugales.
- 75% des conjoints violents ont été témoins d'actes de violences entre leurs parents alors qu'ils étaient enfants



Centre d'information
sur les droits des femmes
et des familles

Ardèche

1/ COMPRENDRE

« La violence peut être exercée par un homme à l'égard d'une femme, par une femme à l'égard d'un homme ou par n'importe quelle personne à l'égard de son partenaire dans un couple homosexuel ; néanmoins, pour des raisons qui tiennent à la structure même de la société, celle qui est exercée envers les femmes est de loin la plus répandue. Dans 98 % des cas recensés, l'auteur est un homme. »

**Marie-France Hirigoyen, Docteure en médecine,
spécialisée en psychiatrie – extrait de l'ouvrage «
Femmes sous emprise, Les ressorts de la violence dans le
couple » – éditions Oh ! – 2005**

Les violences conjugales faites aux femmes et aux enfants

La Convention d'Istanbul: Les enfants sont victimes de ces violences conjugales qu'ils y soient exposés en tant que témoin et/ou lors de maltraitances physiques, psychologiques et/ou sexuelles et de négligences qui y sont fréquemment associées.

« Les enfants ne sont pas «témoins» d'événements qui se produisent à la maison. Dans de nombreux écrits professionnels, on réfère souvent aux enfants comme «témoins» de la violence conjugale. Ce terme sous-entend un rôle passif alors qu'en réalité les enfants peuvent interpréter, prédire et évaluer activement leur rôle comme cause de la violence, s'inquiéter des conséquences, chercher à résoudre le problème et/ou prendre des dispositions pour se protéger ou protéger leurs frères et sœurs, et ce, tant au niveau physique qu'émotif. »
(<https://www.canada.ca/content/dam/phac-aspc/migration/phac-aspc/sfv-avf/sources/fem/fem-2007-lele-pypo/pdf/fem-2007-lele-pypo-fra.pdf>)

⚠ Pour comprendre le processus des violences conjugales faites aux enfants, il est primordial de distinguer clairement les violences conjugales des conflits conjugaux/parentaux.

Violences

Les violences au sein du couple se définissent comme des situations où les faits de violences sont à la fois **RECURRENTS**, souvent **CUMULATIFS**, **S'AGGRAVENT** et **S'ACCELERENT** (phénomène dit de « spirale »)

Et sont inscrits dans un rapport de force **ASYMETRIQUE** (dominant / dominé) et **FIGE**.

Elles peuvent être **verbales, psychologiques, physiques, sexuelles, économiques et/ou administratives** et sont interdites et punies **sévèrement** par la loi (renvoi vers cet article).

Dans les violences, il s'agit d'un **rapport de domination et de contrôle** de l'auteur sur la victime qui relève d'une véritable emprise.

Conflits

Lors de disputes ou de conflits conjugaux dans lesquels deux points de vue s'opposent, cela s'opère systématiquement dans un **rapport d'égalité**.

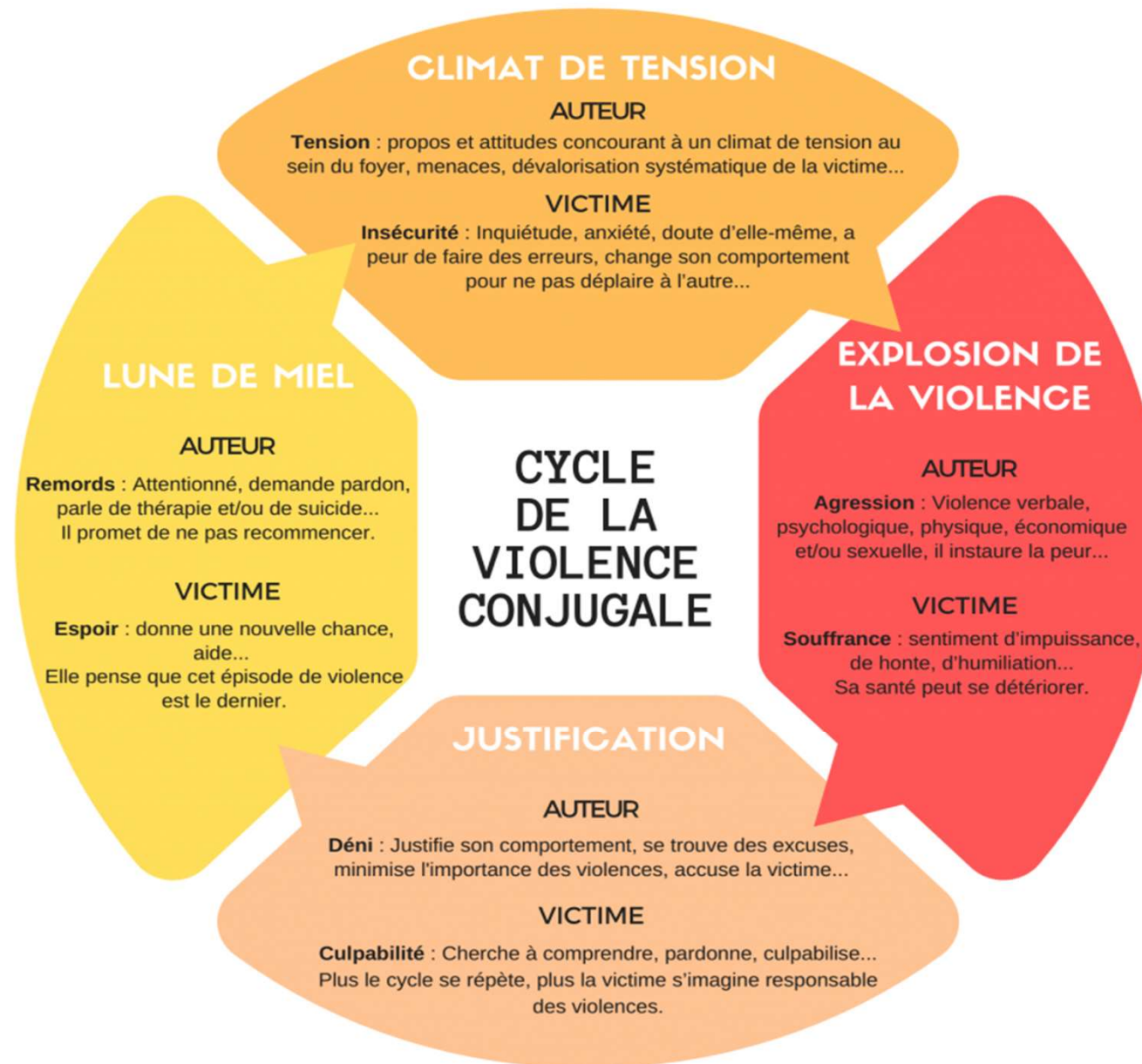
La responsabilité est alors partagée et elle conduit à une négociation et une équité dans un contexte non-violent. Le partenariat repose sur l'égalité.



« Le conflit est un mode relationnel interactif fondé sur un désaccord ponctuel auquel il faut trouver une solution. Le propre de la violence est de refuser de placer l'autre sur un pied d'égalité et de nier sa qualité de sujet. »

**Docteur Roland Coutanceau – Groupe de travail
« Auteurs de violences au sein du couple, prise en charge et prévention » mars 2012).**

CYCLE DE LA VIOLENCE



Professionnel·le·s

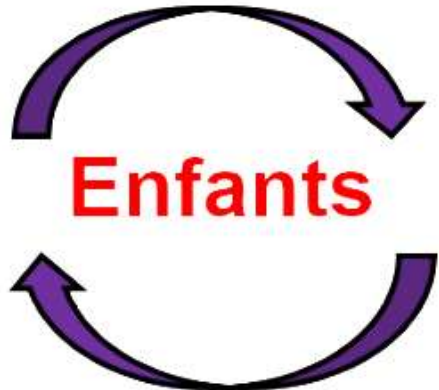


Phase 1- Tension
A : Malaise et contrôle
V : Peur

Professionnel·le·s



Phase 4 - Lune de miel
A : Rémission et réparation
V : Espoir et pardon



Phase 2 - Agression
A : Passage à l'acte
V : Peur, colère, tristesse

Professionnel·le·s



Phase 3 - Rationalisation
A : Justifications et excuses
V : Responsabilisation
et culpabilisation

Professionnel·le·s



ciDFF

Centre d'information
sur les droits des femmes
et des familles

Ardèche

2/ REPERER



Impacts psychologiques

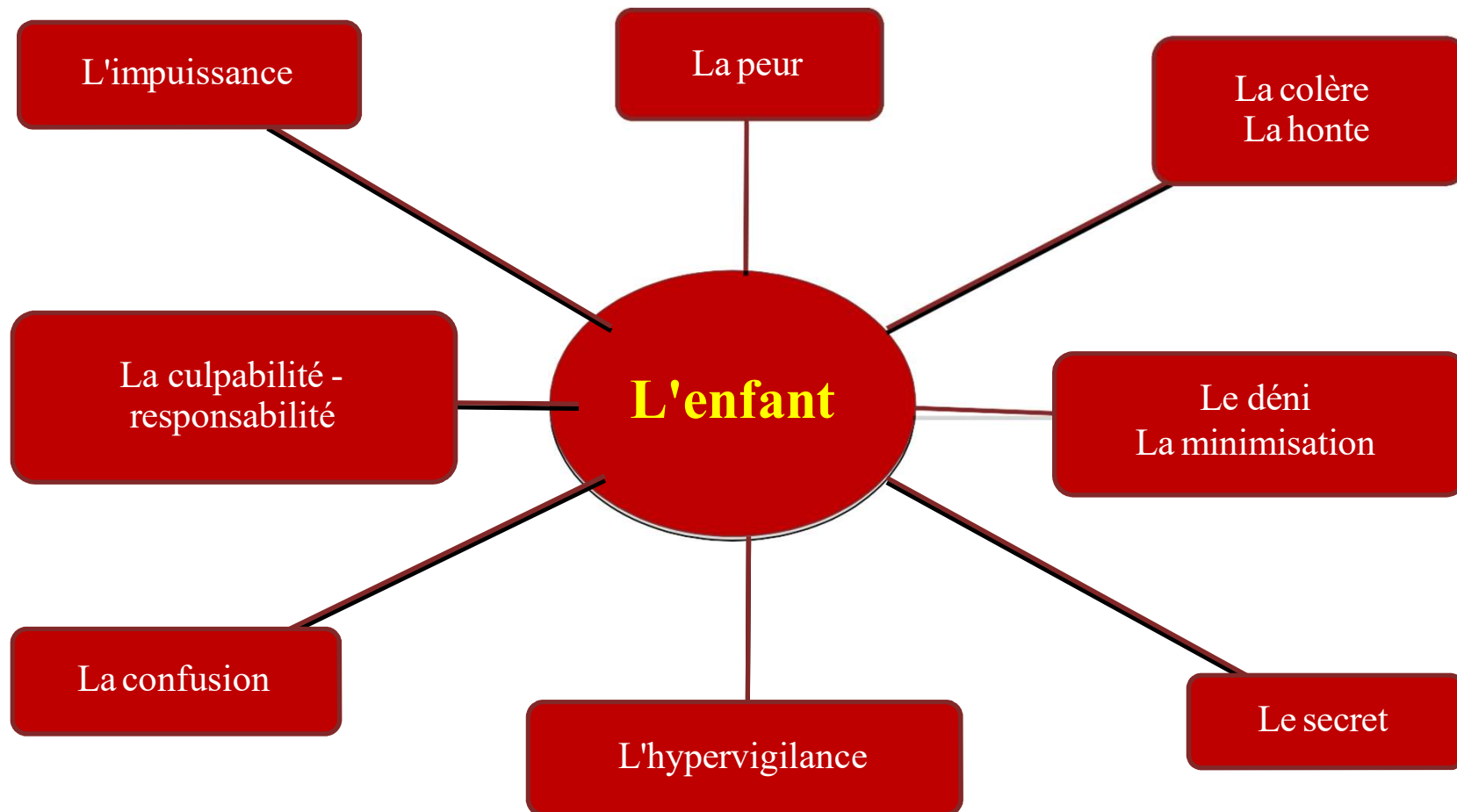
- 60% présentent un syndrome de stress post traumatique, comme les victimes directes
- 10 à 17 fois plus de troubles affectifs et du comportement:
 - Dépression, anxiété, troubles du sommeil
 - Repli sur soi, difficultés relationnelles, timidité
 - Angoisse de séparation, refus d'aller à l'école
 - Actes d'agression envers les pairs, les profs, la mère plus fréquents
 - Enfants parentalisés, instrumentalisés

ATTENTION: Qu'un enfant présente des symptômes apparents ou non, le fait qu'il se trouve en situation de violences conjugales doit susciter une vigilance des professionnels, il en va du développement de l'enfant.

Incorporation d'un **schéma erroné** chez un enfant grandissant dans un contexte de violences au sein du couple

- La **violence** est une manière de **résoudre les conflits**
- La violence est **acceptable** dans la relation entre un homme et une femme
- La violence **fait partie de l'intimité**
- La violence peut être **minimisée, voire niée**
- La violence est une manière de **gérer la frustration**
- La violence permet d'**obtenir ce que l'on veut.**

Les ressentis de l'enfant exposé aux violences au sein du couple sont multiples



Les différents rôles adoptés par l'enfant comme **moyen de protection** :

- Le rôle de l'enfant-**parent**
- Le rôle de l'enfant-**agresseur**
- Le rôle de l'enfant **modèle**
- Le rôle de l'enfant **bouc-émissaire**

IMPACT DES VIOLENCES DANS LE COUPLE SUR LES ENFANTS ET ADOLESCENT-E-S²³

BÉBÉS - DE 3 ANS	ENFANTS D'ÂGE PRÉSCOLAIRE	CLASSES PRIMAIRES 5-12 ANS	DÉBUT DE L'ADOLESCENCE 12-14 ANS	FIN DE L'ADOLESCENCE 15-18 ANS
Retard staturopondéral	Actes d'agression	Brutalité à l'égard des autres	Violence à l'égard des personnes qu'ils fréquentent	
Inattention	Dépendance	Agressivité générale	Brutalité	Conduites à risques (abus d'alcool ou de drogues)
Perturbation des habitudes alimentaires	Anxiété	Dépression	Manque d'estime de soi	Désertion du foyer
Perturbation des habitudes de sommeil	Cruauté envers les animaux	Anxiété	Problèmes somatiques	Fugue
Retards du développement	Actes de destruction de biens	Repli	Suicide	
Symptômes du SSTP*				
		Comportement oppositionnel	Absentéisme scolaire	Baisse soudaine des résultats
		Destruction de biens		Baisse de la fréquentation scolaire
		Manque de respect à l'égard des femmes		
		Convictions stéréotypées à l'égard du rôle des femmes et des hommes		
		Mauvais résultats scolaires		

* SYMPTÔMES DU SYNDROME DE STRESS POST TRAUMATIQUE (SSTP) :



Centre d'information
sur les droits des femmes
et des familles

Ardèche

3 / PRENDRE EN CHARGE

*« Ecoutez-moi
et agissez »*

Libérer la parole, favoriser repérage
et signalements

*« Ce qui commande au récit ce n'est pas la voix,
c'est l'oreille. »*

_____ Italo Calvino

Le rôle de l'école

Repérer les signes présentés par les enfants victimes
des violences conjugales.

Un phénomène dont on parlait peu et qui pourtant
concerne une femme sur dix... donc forcément des
familles dont vous accueillez les enfants

COMMENT?

1/ Observer l'enfant et ses réactions grâce aux activités et jouets du quotidien: des livres, des poupées ou des ballons des émotions, mais aussi à des personnages liés à la famille et une maison de poupées qui amènent l'enfant à rejouer des scènes.

2/En interne, il faut en parler en équipe

3/ Voir si la maman est prête à parler:

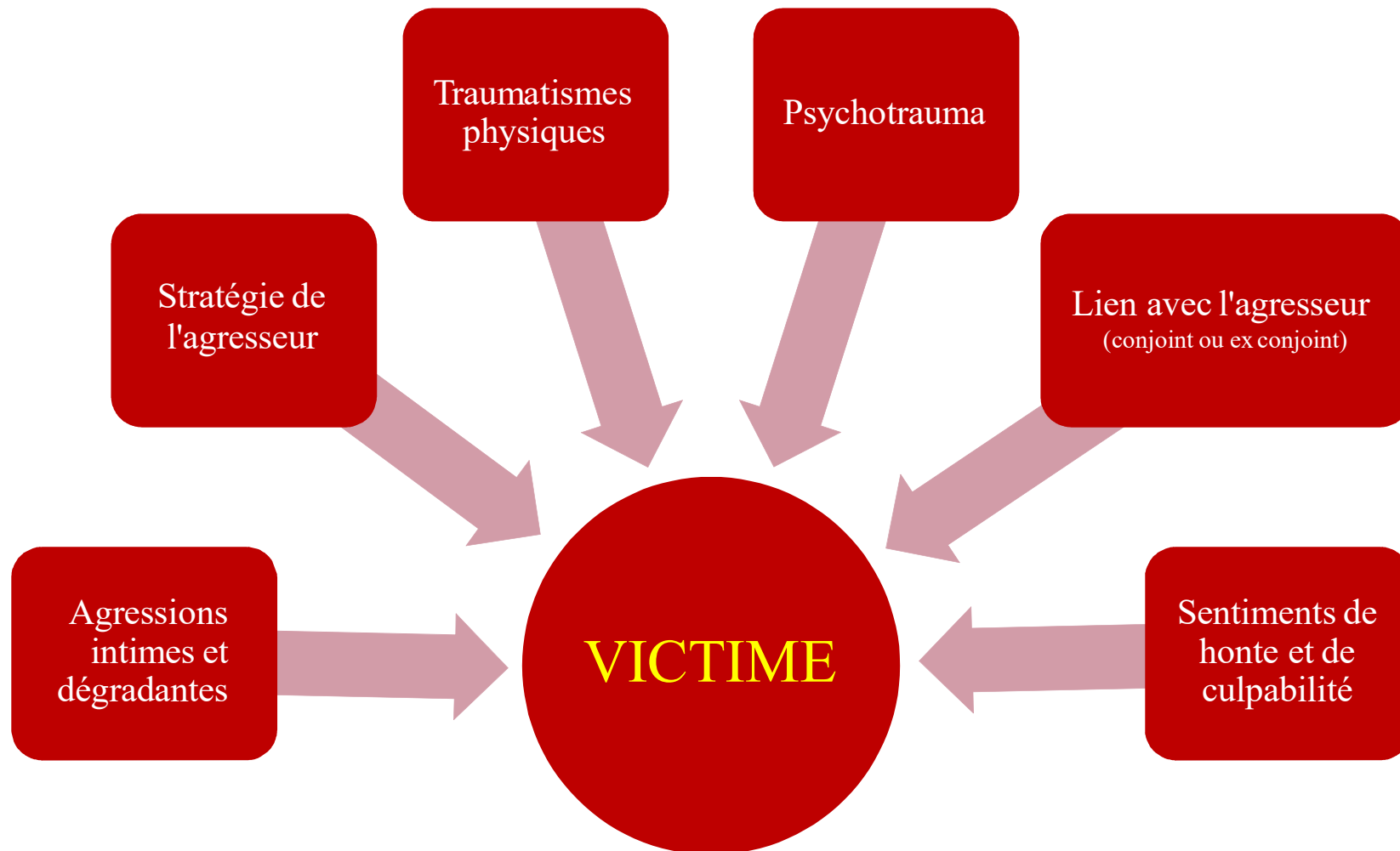
Il suffit parfois de lui demander : « et à la maison comme ça va ... » pour qu'elle se confie. 68% femmes ayant subi des violences conjugales disent que si on leur avait posé la question, elles auraient parlé.

4/ ORIENTER et/ou SIGNALER

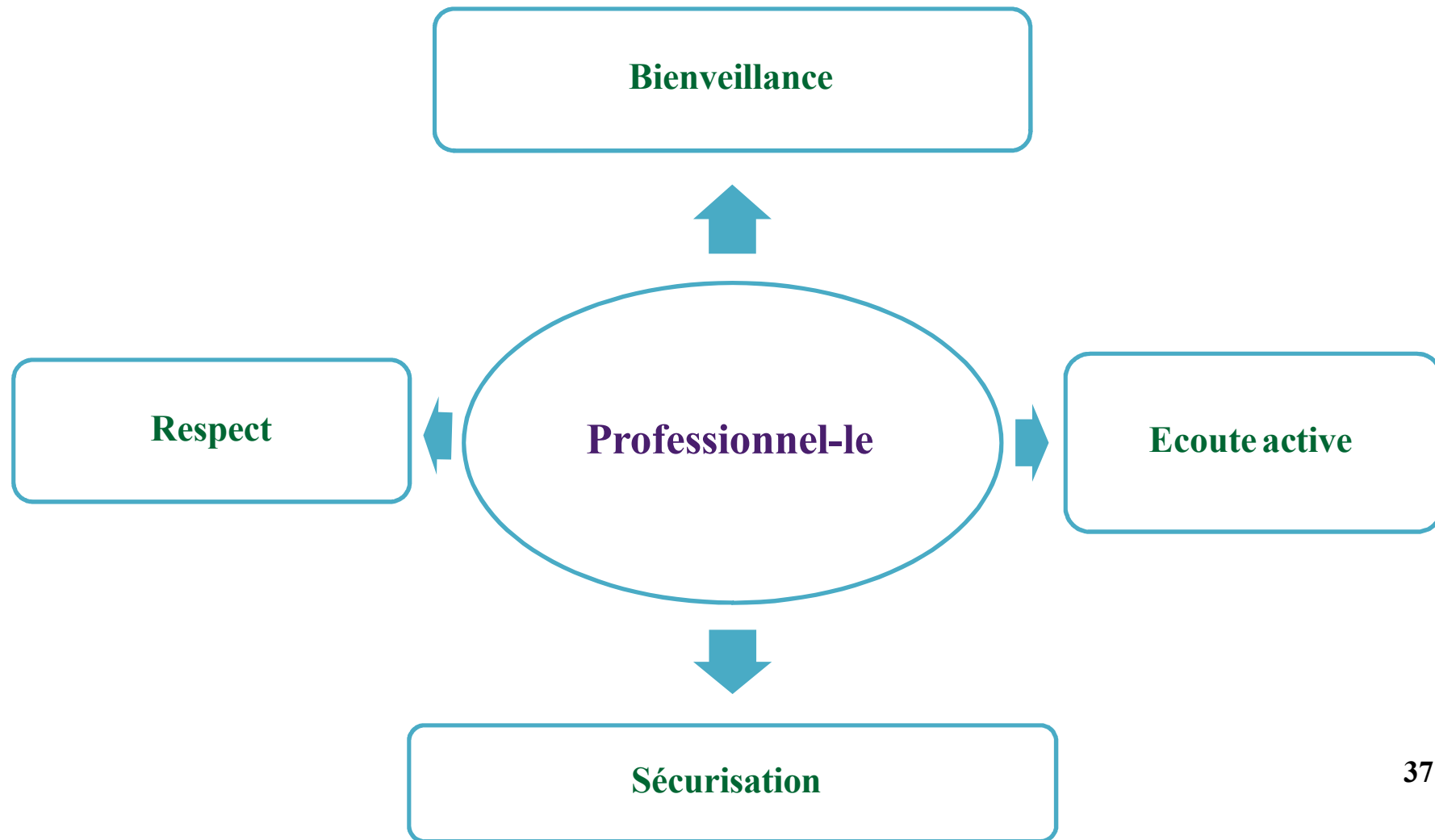
L'ENTRETIEN AVEC LA MÈRE:

- Convoquer la **mère seule**
- Mentionner un **motif** de convocation **vague**
- Convenir pour les **rencontres ultérieures** d'un mode de convocation

Les spécificités de l'entretien avec une femme victime de violences sexuelles



Les 4 caractéristiques fondamentales de l'entretien



Merci de votre
écoute!